



Vous avez un projet de création, de reprise, de développement ou de croissance externe et vous avez besoin de consolider vos fonds propres ? Fonds d'investissement destiné aux TPE-PME artésiennes, détenu par la CCI Artois et par le Groupe Caisse d'Epargne, Artois Investissement peut être une solution efficace pour répondre à votre besoin.



Nous contacter pour un 1^{er} rendez-vous



PUBLIC

Industrie, commerce de gros et e-commerce (produits high-tech), services, TPE-PME-PMI en création, développement (croissance interne et externe), transmission / reprise

Zone d'intervention : territoire de l'Artois (arrondissements d'Arras, Béthune, Lens)



LE +

Un dispositif qui peut créer un effet de levier significatif auprès des partenaires bancaires et ainsi favoriser l'obtention de financements supplémentaires

L'ensemble de notre offre en ligne
artois.cci.fr

OBJECTIFS

Artois Investissement est une société d'investissement au capital des entreprises. A ce titre, elle est amenée à prendre des participations en capital et compte courant au sein d'entreprises répondant aux critères d'éligibilité requis.

DESCRIPTIF

- Montant : 20 K€ à 100 K€. Proportion variable entre capital et compte courant.
- Prise de participation : toujours minoritaire, avec un maximum de 30 % du capital.

- Durée de participation : 5 ans maximum (avec un minimum de 2 ans).
- Sortie : revente des parts ou actions au chef d'entreprise (protocole d'accord à l'entrée).
- Comité d'agrément : chefs d'entreprise élus consulaires, dirigeants de la Caisse d'Epargne.

CONTACT
CCI ARTOIS
Djibril DIAW
03 21 23 98 04
d.diaw@artois.cci.fr